

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CNW-TELBECCODE 1

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le Commissaire au lobbyisme et la Ville de La Prairie entreprennent l'élaboration de la « carte du lobbyisme » de la Ville et d'un outil d'analyse du lobbyisme

Québec, le 17 juin 2013– Le Commissaire au lobbyisme du Québec et la Ville de La Prairie sont heureux d'annoncer leur collaboration afin d'élaborer la « carte du lobbyisme » de la Ville. L'élaboration d'une « carte du lobbyisme » consiste à analyser les processus administratifs encadrant les décisions qu'une Ville est appelée à prendre au quotidien, à identifier les zones où s'exercent des communications d'influence dans son champ d'expertise et à cibler les interventions ou les mesures à prendre afin de faire respecter la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme.

Cette collaboration permettra aussi au Commissaire au lobbyisme d'élaborer un outil qui pourra servir aux autres municipalités du Québec pour effectuer leur propre « carte du lobbyisme » et ainsi accroître leur connaissance sur le phénomène du lobbyisme tel qu'il se pratique dans leur environnement.

En acceptant de collaborer avec le Commissaire au lobbyisme du Québec pour l'élaboration de sa « carte du lobbyisme », la Ville de La Prairie démontre l'importance qu'elle accorde aux règles de bonne gouvernance et de transparence. En plus de favoriser l'adhésion des élus et employés de la Ville aux objectifs de la Loi, l'établissement de la « carte du lobbyisme » de la Ville leur permettra d'être mieux outillés pour détecter ou anticiper les communications d'influence effectuées dans les secteurs d'activité les plus sensibles de leur administration municipale et de bien les gérer.

Pour en savoir plus sur la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, vous êtes invités à consulter le site Internet du Commissaire au lobbyisme du Québec <www.commissairelobby.qc.ca>.

LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME DU QUÉBEC

Nommé par l'Assemblée nationale du Québec dont il relève afin d'assurer son indépendance, le commissaire au lobbyisme a pour mission de promouvoir la transparence et la saine pratique des activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques des institutions parlementaires, gouvernementales et municipales, ainsi que de faire respecter la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et le Code de déontologie des lobbyistes.

Par son expérience et son expertise en matière d'encadrement des communications d'influence, l'institution du Commissaire au lobbyisme du Québec vise à contribuer au renforcement de la confiance des citoyens envers les institutions publiques et les personnes qui les dirigent.

- 30 -

POUR INFORMATION : Daniel Labonté, conseiller en communication
Commissaire au lobbyisme du Québec
Tél. : 418 643-1959 ou cellulaire : 418 953-6286
Courriel : dlabonte@commissairelobby.qc.ca

Francine Lachance, responsable des communications
Ville de La Prairie
Tél. : 450 444-6635
Courriel : francine.lachance@ville.laprairie.qc.ca